

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 166

présenté par  
Mme Blin

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« visant à promouvoir une forme déguisée d'obligation vaccinale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les propos du Ministre de la Santé tenus dans les médias le 18 décembre dernier se suffisent à eux-mêmes : <https://twitter.com/brutofficial/status/1472186913406738434?s=21> « Le pass vaccinal est une forme déguisée d'obligation vaccinale ».

Après deux ans de contre-vérités, d'atermoiements et de mensonges, mettre enfin en conformité le titre d'un projet de loi dit "sanitaire" avec la réalité de ce qu'il contient aurait, pour une fois, le mérite de l'honnêteté et de la transparence vis à vis des Français.